



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## équipements

Question écrite n° 57084

### Texte de la question

Mme Isabelle Attard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'application de la circulaire n° 5608 du 19 septembre 2012 du Premier ministre, définissant les orientations pour l'usage des logiciels libres dans l'administration. La circulaire incitait les ministres à l'utilisation des logiciels libres dans leurs services. Elle souhaite savoir quelles suites ont été données à cette circulaire, notamment les études d'opportunités de migration de logiciels, l'intégration de ce critère dans les appels d'offres, les projets de migration de logiciels propriétaires vers des logiciels libres ou encore la mise à disposition des sources de logiciels développés en interne ou par un prestataire, au sein du ministère et de l'intégralité des administrations qui en dépendent. Elle souhaite de plus connaître le montant des dépenses en logiciel, en distinguant les logiciels propriétaires des libres, au sein du ministère et des administrations qui en dépendent, pour chaque année de 2008 à 2013.

### Texte de la réponse

La circulaire du Premier ministre n° 5608 du 19 septembre 2012 a incité les ministères à utiliser plus largement les logiciels libres. Le Ministère de l'Intérieur a engagé l'ensemble de ses directions dans cette démarche et réalise actuellement un recensement de l'utilisation des logiciels libres dans ses services. Ce dernier devrait être terminé fin juillet 2014. Par décision arrêtée lors du comité technique des S. I. C du 24 juin 2014, la Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication a décidé de centraliser le suivi de l'utilisation des logiciels libres et les réponses ministérielles correspondantes. Les services du Premier ministre apporteront donc une réponse complète à cette question.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Attard](#)

**Circonscription :** Calvados (5<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57084

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [10 juin 2014](#), page 4657

**Réponse publiée au JO le :** [5 août 2014](#), page 6768